

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Séance du jeudi 27 avril 2023, à 20h15,
Salle bourgeoisiale, Hôtel de Ville, Romont

Présidence	M. Thierry SCHMID	président, vice-syndic
Présents-es	Pour la Commune de Romont M. Didier DEMIERRE conseiller communal, directeur du dicastère BATIMENTS/DOMAINES/FORETS Pour la Bourgeoisie de Romont 11 citoyens et citoyennes actifs-ves bourgeois-es de la Commune de Romont, sur 278 convoqués-es, dont Pour la Commission bourgeoisiale M. Jean-Denis CORNU président M. Dominique AYER membre M. Yves JAQUET membre Pour les Bourgeoises et Bourgeois M. Claude AYER bourgeois M. Jacques AYER bourgeois M. Yves AYER bourgeois M. Jean-Pierre JAQUET bourgeois M. Mehdi RADGOHAR bourgeois M. Jean-Yves SALOMONE bourgeois M. Stefan TRÜMPLER bourgeois d'honneur Mme Maria ULBRICHT bourgeoise	
Excusés-es	Pour la Commission bourgeoisiale Mme Anne CHATTON vice-présidente Pour les Bourgeoises et Bourgeois Mmes/MM. Hatem ALLOUCHE - Teresa CERU - François CHATTON – David CORNU - Jean-Claude CORNU – Liliane CORNU - Marlène CORNU – Bonnie DE BRITO - Jacinta de Jesus FERRONHA PASSEIRA – Aurélie JAQUET - Anne Caroline LOVATO - Amina MAEDER – Josiane MUSSILIER - Laura NOURY – Solange OYONO - David PITTET - Didier PITTET – Lilyam PITTET – Dulce Helena RIBEIRO RAMOS SILVA - Jeanne SCHMOUTZ	
Rédacteur	M. Yves BARD	secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET	collaboratrice administrative

OUVERTURE DE LA SEANCE

En sa qualité de président de l'assemblée bourgeoisiale, M. Thierry SCHMID, vice-syndic, salue les Bourgeoises et les Bourgeois de la Ville de Romont et déclare cette assemblée ouverte.

Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille officielle du 14 avril 2023, convocation personnelle datée du 3 avril 2023 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

Il nomme 1 scrutateur, à savoir M. Dominique AYER qui indique que 11 personnes sont présentes ce soir sur les 278 personnes convoquées.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 30 novembre 2022.
3. Comptes 2022.
4. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation et l'ordre du jour, ces documents sont soumis au vote de **l'assemblée qui les accepte à l'unanimité.**

1. ACCUEIL

M. le Président ouvre la séance et accueille avec grand plaisir les Bourgeoises et Bourgeois pour la présentation des comptes 2022 et le bilan de l'année écoulée.

Il rappelle que ces comptes sont présentés pour la première fois sous la formule du plan comptable MCH2.

Il remercie très chaleureusement les personnes présentes ce soir, signe de leur attachement à la Bourgeoisie de Romont.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 30 NOVEMBRE 2022

La lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 30 novembre 2022 n'étant pas demandée, M. le Président le soumet au vote. **C'est à l'unanimité que l'assemblée approuve ce procès-verbal.**

Il remercie son auteur M. Bard, secrétaire communal, pour sa rédaction.

3. COMPTES 2022

M. le Président passe ensuite à la présentation des comptes 2022 de la Bourgeoise en apportant les commentaires suivants :

Comptes des investissements

- 14.300.00 Culture
- 14.300.00 Histoire de la Bourgeoisie

Les travaux de recherche et rédaction pour l'établissement du livre ont généré, au 31 décembre 2022, des factures pour un montant final de CHF 144'821.70 sur deux crédits votés en 2015 et 2021 pour un total de CHF 150'000.-.

Ce compte d'investissements a donc été clôturé au 31 décembre 2022. De plus amples informations sur la distribution et les ventes du livre seront communiquées dans la rubrique DIVERS.

Aucun autre investissement n'est actuellement ouvert. L'état des crédits votés se situe à 0 (zéro) au 31 décembre 2022.

Comptes de fonctionnement

- Chapitre 0 – Administration générale
Par rapport au budget 2022, on constate un dépassement du montant total des charges de CHF 6'465.25. Pour l'essentiel, cette différence est due à l'augmentation des postes suivants
 - 3000.00 « Traitements et jetons » ,
 - 3102.00 « Imprimés, publications » ,
 - 3130.01 « Frais de communication » ,
 - 3199.00 « Cadeaux à des tiers » ,

tous liés à l'organisation de la cérémonie de remise de la Bourgeoisie d'honneur à M. Stefan TRUEMPLER.

- Chapitre 3 – Culture, Sport, Loisirs
Les charges sont en hausse (+ CHF 1'291.25) alors que les revenus présentent une forte hausse de CHF 9'910.50 par rapport au budget. L'augmentation des recettes provient de l'acquisition de 200 exemplaires du livre sur la Bourgeoisie par la Commune de Romont.

L'augmentation des coûts provient de la décision d'amortir, dès cet exercice, l'investissement consenti pour la rédaction de l'édition de ce même livre.

▪ Chapitre 9 – Finances & Impôts

Les charges d'intérêts sont en nette hausse par rapport au budget à la suite de la consolidation des emprunts pour la rénovation du bâtiment no 105 de la Rue du Château.

Notons que ces montants sont encore appelés à augmenter si l'on considère l'augmentation des taux hypothécaires. Toutefois, la Bourgeoisie bénéficie encore de plusieurs années avec des emprunts à des taux très intéressants.

▪ Chapitre 9630 – Immeubles du patrimoine financier

Concernant le compte des immeubles, les charges sont en ligne avec le budget. Au niveau des recettes, la Bourgeoisie bénéficie d'une recette exceptionnelle de CHF 120'900.- suite à la revente par M. Balmer d'une parcelle de 1'200 m² aux CFF. La Bourgeoisie disposait en effet d'un droit sur l'éventuelle plus-value lors de la revente de son ancien terrain.

Le résultat du compte de fonctionnement fait ainsi apparaître un important bénéfice de CHF 137'896.80 alors que le budget laissait apparaître un bénéfice de CHF 13'130.-.

Bilan

Au bilan, le total des actifs passe à CHF 5'048'921.70 suite à une réévaluation de la valeur des terrains (CHF 799'177.20).

Au passif, les capitaux tiers sont en légère diminution et se montent désormais à CHF 1'873'175.95 dont CHF 1'810'000.- d'emprunts auprès de la BCF.

La fortune au bilan de la Bourgeoisie de Romont au 31 décembre 2022 est de CHF 3'175'745.75.

Les dernières pages présentent la liste des parcelles propriété de la Bourgeoisie et le tableau sur l'évolution du résultat de fonctionnement.

La présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie étant terminée, M. le Président demeure à disposition pour répondre aux éventuelles questions ou pour fournir des compléments d'informations.

M. Schmid donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes (cf. annexe 1).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet ces comptes au vote.

Résultat du vote :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| 1. Compte des investissements | accepté à l'unanimité. |
| 2. Compte de fonctionnement | accepté à l'unanimité. |
| 3. Bilan | accepté à l'unanimité. |

4. DIVERS

M. Jean-Denis CORNU, président de la commission bourgeoisiale, communique quelques informations au sujet du livre sur la Bourgeoisie :

- le coût global se monte à env. CHF 140'000.- dont CHF 40'000.- pour sa confection.
- La Bourgeoisie a reçu 400 livres.
- La Commune en a acquis 200 pièces.
- Chaque Bourgeoise et chaque Bourgeois a reçu un bon pour retirer gratuitement un ouvrage auprès de l'administration communale ; 71 personnes ont bénéficié de cette offre.
- La Bourgeoisie approvisionnait certains commerces (Imprimerie Ayer-Demierre, Librairie La Rumeur). Quelques ouvrages devraient venir en retour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt cette assemblée bourgeoisiale en invitant les participants-es à partager le verre de l'amitié au Café Suisse.

Au nom de l'assemblée bourgeoisiale

Le Président



Thierry SCHMID

Le Secrétaire



Yves BARD

- [version approuvée par l'assemblée bourgeoisiale le 31.08.2023](#)

Annexe

- rapport de l'organe de révision des comptes bourgeoisiaux



Fribourg, le 25 avril 2023

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée bourgeoisiale de la Bourgeoisie de Romont Romont

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Romont (la bourgeoisie), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte des résultats et le compte des investissements pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints, à l'exception des conséquences des points décrits à la section «Fondement de l'opinion d'audit avec réserve» de notre rapport, sont, dans tous leurs aspects significatifs conformes à la loi sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo ; RSF 140.61) (dispositions légales cantonales).

Fondement de l'opinion d'audit avec réserve

Les comptes annuels de la bourgeoisie ont été établis selon les directives MCH2. A ce titre, ils doivent inclure notamment un tableau des flux de trésorerie (art. 13 al.1 LFCo), une annexe (art. 18 al. 1 LFCo) et le patrimoine financier doit faire l'objet d'une réévaluation (art. 79 LFCo). Le tableau des flux de trésorerie n'a pas été établi, l'annexe a été partiellement établie et la réévaluation du patrimoine financier a été partiellement effectuée. En conséquence, nous formulons une réserve quant à la conformité des comptes annuels avec les dispositions légales cantonales.

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA-60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la bourgeoisie, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités du conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil bourgeoisial est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**CORE
Fiduciaire Revicor SA**

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

**CORE
Services en fiduciaire**

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTSuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- > nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- > nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 62 al. 2 let. d LFCo et à la Norme d'audit suisse 890, nous constatons que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas consigné par écrit. Il n'existe pour l'instant pas de prescriptions du conseil bourgeoisial en la matière.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la LFCo, ce qui explique que nous ne puissions pas confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous recommandons à l'assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes annuels avec un total de bilan de CHF 5'048'922 et un bénéfice annuel de CHF 137'897 qui lui sont soumis.



Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé